



Initiative of excellence

# Appel à projets CY Générations 2023

## 2<sup>e</sup> édition

27/11/2023

**Date limite de pré-candidature : 30 novembre 2023, 13h00 CET**

**Phase de co-construction ouverte des projets : 7 - 23 décembre 2023**

**Date limite de candidature : 25 janvier 2024, 13h00 CET**

## Table des matières

<b>1. Contexte, objectifs et priorités .....</b>	<b>3</b>
1.1. Cadre institutionnel.....	3
1.2. Objectifs .....	3
<b>2. Programmes de financement .....</b>	<b>4</b>
2.1. Le programme Emergence .....	4
2.2. Le programme Horizon .....	5
<b>3. Modalités pratiques de l'appel à projets .....</b>	<b>6</b>
3.1. Calendrier et dispositions générales.....	6
3.2. Constitution du dossier .....	6
3.3. Eligibilité.....	7
3.4. Évaluations et résultats.....	7
3.5. Financements externes .....	8
3.6. Règles administratives et financières .....	8
<b>Annexe 1 - Principaux appels à projets externes .....</b>	<b>10</b>
<b>Annexe 2 - Guide de soumission et règlement administratif et financier .....</b>	<b>12</b>
<b>Annexe 3 - Modèle de lettre d'engagement en cas de co-financement .....</b>	<b>17</b>
<b>Annexe 4 - Règles d'éligibilité .....</b>	<b>18</b>

# 1. Contexte, objectifs et priorités

## 1.1. Cadre institutionnel

**CY Générations** est un projet lauréat de l'appel PIA 4 ExcellencES (Excellence sous toutes ses formes), qui réunit un consortium de partenaires académiques, socio-économiques et collectivités territoriales, autour de [CY Alliance](#). Son objectif est de concevoir des solutions pour l'innovation durable, à travers des actions en recherche, formation et entrepreneuriat pour répondre aux défis de la transition écologique et sociétale.

Le présent appel à projets s'inscrit dans l'axe recherche de CY Générations et vise à financer des projets pluridisciplinaires de recherche répondant à ces enjeux, à l'aune des objectifs du développement durable. Il dispose d'un budget annuel d'environ 0,6 millions d'euros.

L'appel à projets CY Générations 2024 est construit en articulation avec [l'appel à projets CY Initiative](#) de soutien à l'excellence scientifique et à l'internationalisation de la recherche. Il vise deux types de projets, tels que définis par les programmes de recherche de l'appel CY Initiative : les programmes **Emergence** et **Horizon** (présentés en section 2), auxquels se rajoutent des exigences propres à CY Générations, telles que le caractère pluridisciplinaire de la recherche, l'implication de plusieurs laboratoires de recherche, la prise en compte des objectifs du développement durable.

## 1.2. Objectifs

L'appel à projets CY Générations vise à faire émerger des projets de recherche qui adressent les défis du développement durable à travers des **approches pluridisciplinaires** novatrices. [Les objectifs de développement durable](#) (ODD) mis en avant par CY Générations sont organisés autour de quatre thèmes :

- Réparer et soigner (ODD 3, 10, 16, 17) ;
- Produire et consommer (ODD 17) ;
- Construire et organiser la société (ODD 8, 9, 11, 17) ;
- Promouvoir la solidarité et l'éducation inclusive (ODD 1, 4, 5, 17).

Les projets candidats doivent réunir **au moins deux laboratoires** du périmètre CY Générations (présenté en Annexe 4 -), contribuant de façon significative au projet, dans des disciplines différentes. L'objectif de cette règle est de créer de nouveaux liens entre les laboratoires du périmètre CY Générations, autour de projets de recherche pluridisciplinaires répondant aux enjeux de transition et de développement durable. Les détails et cas particuliers de cette règle sont détaillés par la suite dans la section présentant les modalités de cet appel à projets.

La construction de ces projets pluridisciplinaires et multipartenaires inclura une phase de **co-construction ouverte**, sur la plateforme du Learning Planet Institute (LPI), telle que décrite dans les modalités de l'appel ci-dessous. L'objectif de cette phase intermédiaire est de s'appuyer sur l'intelligence collective d'un ensemble le plus large possible d'experts pour améliorer la pertinence et la pluridisciplinarité des projets soumis.

Au-delà de ces objectifs spécifiques, l'appel CY Générations vise **le renforcement du potentiel scientifique** au sein de son périmètre, à travers l'augmentation de la production scientifique et de son impact, en augmentant l'ouverture et de la visibilité internationale et en favorisant les collaborations internes et en lien avec des partenaires extérieurs. La qualité scientifique des projets, leur contribution à la visibilité de la recherche des partenaires CY Générations et leur capacité à proposer des solutions aux problématiques de la transition et du développement durable seront déterminantes.

L'appel encourage le déploiement de **stratégies de recherche ambitieuses** élaborées au niveau des équipes, laboratoires et structures de recherche du périmètre CY Générations. Les projets sélectionnés auront un effet structurant sur l'activité de ces entités, en leur permettant de lever les verrous de développement identifiés en vue d'accroître leur visibilité et leur impact. Les projets retenus devront notamment démontrer leur **capacité à attirer des fonds externes** permettant de prolonger leur ambition scientifique au-delà des financements obtenus au titre de cet appel à projets.

Au-delà des collaborations scientifiques pluridisciplinaires à l'intérieur du périmètre CY Générations, obligatoires, l'appel promeut le **développement de collaborations** avec d'autres laboratoires du CNRS et structures du CEREMA, ainsi qu'avec des partenaires internationaux, notamment avec l'ensemble des universités partenaires de l'université Européenne [EUTOPIA](#) ([Université de Warwick](#), [Vrije Universiteit Brussel \(VUB\)](#), [Université de Ljubljana](#), [Université Pompeu Fabra](#), [Université de Göteborg](#), [Ca' Foscari University of Venice](#), [Technische Universität Dresden](#), [NOVA University Lisbon](#), [University of Babes-Bolyai](#)), avec les partenaires privilégiés des institutions CY Générations en Asie et Afrique et avec l'IRD. Les projets de collaboration avec ces institutions sont fortement encouragés mais les collaborations avec d'autres établissements seront également appréciées et évaluées.

Les projets incluant des collectivités territoriales partenaires de CY Générations, sur des thématiques issues de leurs problématiques de développement durable, sont également encouragés.

## 2. Programmes de financement

L'appel à projets CY Générations propose **deux programmes** de financement :

1. Le **programme Emergence** a pour objectif de soutenir le développement de projets de recherche innovants, portés par des chercheurs dans l'optique de préparer une candidature à des financements externes ;
2. Le **programme Horizon** vise à soutenir des programmes de recherche ambitieux, développés au niveau des équipes de recherche et visant la préparation d'une candidature à un financement externe d'envergure, notamment européen.

Ces deux programmes, issus de l'appel à projets CY Initiative, se déclinent dans le cadre de l'appel CY Générations à travers le respect des **caractéristiques spécifiques** à cet appel : équipes en provenance de plusieurs laboratoires de recherche dans le périmètre de CY Générations, approche pluridisciplinaire qui adresse au moins un défi lié au développement durable, avec en priorité les ODD ciblés par CY Générations, co-construction ouverte du projet.

Ces programmes viennent compléter les dispositifs de financement existant au niveau national (notamment ANR) et international (notamment Horizon Europe). Il est attendu des chercheurs et équipes de recherche candidats à l'appel CY Générations qu'ils élaborent une stratégie de développement articulant, à moyen terme, les différents instruments de soutien internes et externes.

### 2.1. Le programme Emergence

*NB : le programme Emergence est ouvert dans les deux appels, CY Initiative et CY Générations. Sous réserve d'éligibilité, il est possible de déposer une double candidature.*

Des projets de recherche émergents à fort potentiel pourront être soutenus pour une **durée de deux ans**, à concurrence de 50k€. L'objectif de ce soutien financier est de permettre l'avancée de travaux de recherche et le montage de projets en vue du dépôt d'une demande de soutien financier externe au

niveau national (notamment ANR), européen (ESF, ERC, PCRD, Horizon Europe – voir liste non exhaustive en Annexe 1 -) ou international. Les candidats à ces soutiens s'engagent à déposer une demande de financement externe, en tant que porteur, auprès des agences nationales ou internationales durant les deux années couvertes par le projet.

Le projet déposé doit impliquer le travail d'une petite équipe (au moins deux chercheurs), permettre l'exploration de nouvelles thématiques de recherche, la constitution d'un réseau de partenaires internes et extérieurs à CY Générations en vue du dépôt de la demande de financement externe et s'inscrire dans la stratégie de développement scientifique des entités porteuses, des établissements et de CY Générations.

*Financement indicatif : 25 à 50k€ par projet*

*Nombre de projets financés (estimation) : 3 à 6 projets*

## **2.2. Le programme Horizon**

*NB : le programme Emergence est ouvert dans les deux appels, CY Initiative et CY Générations. Sous réserve d'éligibilité, il est possible de déposer une double candidature.*

Le programme Horizon vise à soutenir des projets scientifiques ambitieux, dans des domaines de recherche stratégiques, et qui auront un effet de levier significatif sur la production, l'impact et la visibilité scientifiques des équipes. Les projets seront **financés sur 4 ans** et permettront de se positionner avec une visibilité internationale dans le domaine de recherche stratégique visé, en vue de la préparation d'une candidature à un financement externe d'envergure, notamment européen.

Les candidatures doivent démontrer à la fois l'excellence de la recherche et son impact. Les projets seront au cœur d'une stratégie explicite mettant en avant les effets structurants attendus en termes de visibilité internationale (attestée par l'impact du projet sur les publications et les classements), de positionnement scientifique, de partenariats externes et d'attractivité. Les candidats expliqueront la pertinence sociétale de leur projet et les stratégies de dissémination et d'impact proposées.

Le second axe d'évaluation des projets est celui de la constitution du réseau de chercheurs pour la préparation de la candidature à un financement externe d'envergure (voir liste non exhaustive en Annexe 1 -). Les projets candidats doivent détailler la stratégie de mise en place d'un consortium en mesure de candidater avec succès au financement externe ciblé.

Un rapport de mi-parcours sera demandé au porteur du projet, afin de faire un bilan de l'avancement des aspects scientifiques et de constitution du réseau de chercheurs.

L'aide financière accordée à ce programme dans le cadre du présent appel à propositions peut notamment inclure : un budget de recherche, le financement de ressources humaines (doctorants, assistants de recherche, post-doctorants).

*Financement indicatif : 150 à 200 k€ par projet.*

*Nombre de projets financés (estimation) : 2 à 3 projets.*

## 3. Modalités pratiques de l'appel à projets

### 3.1. Calendrier et dispositions générales

Le calendrier de l'appel à projets CY Générations est commun avec celui de l'appel CY Initiative :

- **Ouverture** des appels à propositions : **6 novembre 2023**
- **Pré-soumission** d'un résumé du projet : jusqu'au **30 novembre 2023**, à 13 heures (CET).
- **Co-construction** ouverte des projets : **7 - 23 décembre 2023**
- **Soumission des projets finaux** jusqu'au **25 janvier 2024**, à 13 heures (CET).

La soumission devra être faite en ligne, à partir de la date d'ouverture, via la plateforme de candidature :

La phase de co-construction ouverte des projets se déroulera sur la plateforme CY Générations (créée par le Learning Planet Institute (LPI)) : <https://generations.cy.projets.app/>

### 3.2. Constitution du dossier

**Le résumé du projet**, déposé lors de la phase de pré-soumission directement sur la plateforme de candidature, sera le point d'entrée de la phase de co-construction ouverte du projet final. Le résumé étant accessible à l'ensemble des membres de CY Générations pendant la phase de co-construction ouverte, la description du projet devra respecter à la fois la confidentialité des solutions proposées et l'ouverture nécessaire pour susciter des commentaires et des propositions de collaboration dans une perspective pluridisciplinaire. Le résumé pourra inclure notamment les points déjà identifiés où une collaboration est recherchée.

**La phase de co-construction ouverte** du projet est **obligatoire**. Les résumés des pré-soumissions seront déposés sur la plateforme des projets CY Générations. S'il le souhaite, le porteur de projet pourra compléter son résumé avec d'autres éléments du projet (objectifs, partenaires, annonces, ressources...). Ces éléments seront ouverts à tous les chercheurs de CY Générations (notamment ceux d'autres disciplines), qui pourront, une fois inscrits sur la plateforme, commenter le projet. Les porteurs de projets peuvent répondre directement sur la plateforme ou contacter les auteurs des commentaires par mail. L'objectif de ces interactions ouvertes est de créer un cadre de collaboration et de partage, d'accroître les aspects interdisciplinaires du projet et d'améliorer la qualité globale de chaque proposition. Les commentaires peuvent inclure l'indication d'endroits où le matériel pourrait être présenté de manière plus claire, la suggestion d'approches méthodologiques alternatives, de nouvelles directions de recherche ou la mise en évidence de liens avec des travaux existants.

Après la période d'interaction, les candidats ont la possibilité de modifier les propositions de projet et de soumettre la nouvelle version pour la candidature finale.

**La soumission du projet final** est possible seulement pour **les projets qui ont déposé une pré-candidature et qui ont participé à la phase de co-construction ouverte**.

La **candidature** doit inclure une présentation du projet scientifique, une description de la stratégie de développement scientifique dans laquelle il s'inscrit et le détail de son implémentation. Elle doit en outre démontrer le respect des critères spécifiques à cet appel : équipe multi-laboratoires et multidisciplinaire, ODD adressés, les défis concernant ces ODD et l'approche pluridisciplinaire proposée, l'impact sociétal, etc. Les objectifs du projet en termes de qualité scientifique, d'impact et de visibilité doivent être décrits, ainsi que, pour le *programme Horizon*, leur effet structurant sur la stratégie des laboratoires ou des équipes de recherche qui le soumettent / soutiennent.

Le dossier de candidature est complété par une annexe et une lettre de soutien du directeur du centre de recherche qui accueille le projet. La candidature peut être écrite en anglais ou en français. L'anglais sera privilégié pour permettre une évaluation par des experts non-francophones

### 3.3. Eligibilité

Les candidatures aux programmes *Emergence* et *Horizon* sont ouvertes aux chercheurs des laboratoires travaillant dans l'une des institutions partenaires de CY Générations : laboratoires de recherche de CY Alliance, le LPI et les structures de recherche du CEREMA concernées par le projet CY Générations. La liste des laboratoires éligibles est présentée dans l'Annexe 4 -.

- Pour le *programme Emergence*, le projet doit impliquer le travail d'une équipe d'au moins deux chercheurs de laboratoires différents.
- Pour le *programme Horizon*, le projet doit réunir une équipe qui justifie l'ambition du projet scientifique et de candidature à un financement externe d'envergure.

Les projets candidats doivent réunir **au moins deux laboratoires du périmètre CY Générations**, qui contribuent de façon significative au projet, dans des disciplines différentes. *La seule exception à la condition multi-laboratoire sera faite pour les projets réunissant deux équipes de disciplines différentes d'un même laboratoire.* **Les structures de recherche internes** des partenaires CY Générations, qui ne sont pas des laboratoires de recherche (non évalués par le HCERES), mais sont reconnues par ces institutions, sont éligibles pour participer au projet et remplir les conditions de pluridisciplinarité multi-laboratoire, mais ne pourront ni porter le projet, ni recevoir des fonds. La liste de ces structures de recherche internes est également présentée en Annexe 4 -.

Le périmètre CY Initiative étant inclus dans celui de CY Générations, un chercheur du périmètre CY Initiative a la possibilité de déposer des projets aux deux appels. Dans le cas particulier où il porte un projet *Emergence* ou *Horizon* qui **respecte à la fois les critères CY Initiative et CY Générations**, le même projet pourra être déposé aux deux appels à projets et sera évalué séparément par les deux comités, comme décrit ci-dessous.

NB : Les doctorants ou candidats à une bourse de doctorat ou post-doctorat dans le cadre de du programme *Horizon* de cet appel à propositions ne sont pas autorisés à soumettre une candidature par eux-mêmes. Des demandes de financement pour de tels recrutements peuvent être incluses, notamment dans les projets *Horizon* et présentées par le porteur du projet. Des candidatures complètes, comprenant le candidat identifié au préalable, seront privilégiées pour les contrats doctoraux et postdoctoraux.

### 3.4. Évaluations et résultats

Les candidatures seront évaluées par le comité scientifique de l'appel à projets CY Générations, constitué de membres reconnus pour leur expertise sur la recherche pluridisciplinaire et/ou sur les aspects spécifiques de développement durable. Il s'appuiera sur l'évaluation scientifique des projets réalisée lors de la première phase par des experts extérieurs reconnus, mono-disciplinaires, couvrant les disciplines adressées par les projets.

Les évaluations et propositions de sélection du comité scientifique seront transmises, pour décision, au comité de pilotage de CY Générations. Les résultats seront publiés courant mai 2024.

**Les projets déposés à la fois aux appels CY Générations et CY Initiative** seront évalués séparément par les comités scientifiques des deux appels. Dans le cadre CY Initiative, un tel projet sera évalué comme un projet pluridisciplinaire, selon les critères de l'appel CY Initiative, mais devra préciser une discipline principale, afin d'être attribué à l'un des comités thématiques de CY Initiative pour évaluation. En cas de succès aux deux appels, la décision concernant la source de financement retenue fera l'objet d'un arbitrage inter-comités.

**Les critères communs** pris en compte pour l'évaluation des candidatures CY Initiative et CY Générations seront :

- La qualité scientifique et le caractère innovant du projet ;
- Le caractère stratégique du projet et sa contribution au développement scientifique des institutions impliquées ;
- L'expertise du porteur et la qualité de l'environnement scientifique ;
- L'impact du projet ;
- La qualité du / des candidat(s) (doctorat, post-doc, etc.).

**Les critères spécifiques** pris en compte pour l'évaluation des candidatures CY Générations seront :

- Le caractère pluridisciplinaire du projet ;
- La façon dont sont adressés les aspects de développement durable et l'impact du projet par rapport à ces aspects

NB : Le plan d'action 2024 donne la **priorité au financement de contrats doctoraux** par rapport à ceux postdoctoraux. Les projets demandant un financement postdoctoral devront présenter les arguments (scientifiques, d'organisation du projet, etc.) pour la nécessité de faire appel à ce type de contrat, par rapport aux contrats doctoraux.

### 3.5. Financements externes

Les projets sélectionnés sont encouragés à compléter le financement du présent appel par des fonds d'agences nationales, européennes ou internationales (Horizon Europe, ANR, etc. voir Annexe 1 -).

Ces fonds permettront, soit d'atteindre un niveau de financement suffisant pour réaliser les objectifs du projet pendant la période du présent appel (financement externe concomitant, si possible), soit de prolonger le projet après la période du présent call pour atteindre les objectifs finaux (financement externe subséquent). Les candidatures intégreront une présentation détaillée de la stratégie de financement et de déploiement du projet, incluant des fonds externes.

Pour les projets impliquant un financement de partenaires externes (partenaires privés ou universités) identifiés au moment de la soumission, un accord de ceux-ci doit être joint à la candidature. L'accord de partenariat définitif, incluant tous les aspects financiers et de propriété intellectuelle, peut toutefois être finalisé dans les mois suivant les résultats du présent appel à propositions, et avant octobre 2024.

### 3.6. Règles administratives et financières

Les règles administratives et financières pour les *programmes Emergence* et *Horizon* de l'appel sont disponibles en Annexe 2 -.

*NB : Pour les montages administratifs ou financiers complexes, ou pour toute question concernant ces règles, les candidats sont invités à faire connaître leur intention de candidater à l'un de ces AAP auprès*



de leur contact administratif et financier dans les meilleurs délais et dans tous les cas avant le 04/12/2023. Ils recevront des informations supplémentaires sur ce cadrage et une assistance dans le montage du projet, ainsi que pour les recrutements envisagés.

Contacts :

- Contact pour la coordination de l'appel à propositions (informations générales, processus de sélection, assistance technique sur la plateforme de dépôt) : [aap-cy-initiative@cyu.fr](mailto:aap-cy-initiative@cyu.fr)
- Contact pour le soutien administratif et financier dans le montage des projets (en fonction de l'institution du porteur de projet) :

Institution du laboratoire du porteur du projet	Contact administratif et financier
CY Cergy Paris Université	<a href="mailto:services.valorisation@cyu.fr">services.valorisation@cyu.fr</a> Direction de la Recherche
ESSEC Business School	Celine Alves-Pinto : <a href="mailto:alvespinto@essec.edu">alvespinto@essec.edu</a> Directrice Partenariats Institutionnels et Financements Publics  Johanna Brookman : <a href="mailto:brookman@essec.edu">brookman@essec.edu</a> External Grants Team – European Projects
Le reste du périmètre CY Générations*	Directions en charge du soutien administratif et financier de l'institution

\*cf. liste des institutions et laboratoires éligibles Annexe 4 -

## Annexe 1 - Principaux appels à projets externes

*NB : certaines dates passées sont laissées à titre indicatif ; les calendriers des appels à projets étant souvent reconduits d'une année sur l'autre.*

### ANR

Lien pour consulter les appels en cours : <https://anr.fr/fr/appels/>

Les principales dates sont :

Ouverture de l'AAPG de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), <https://anr.fr/fr/detail/call/aapg-appel-a-projets-generique-2024/> ouvert à tout type de projets et dont la date de clôture des propositions est le **19/10/2023**.

- 12 juillet 2023 : Publication du Plan d'action 2024 et de [l'AAPG 2024](#)
  - Début septembre 2023 : Publication du Guide de l'AAPG 2024, de la trame de rédaction et du modèle d'attestation PRME
  - Mi-septembre 2023 : Ouverture du site de dépôt Etape I pour les projets JCJC, PRME, PRC, PRCE et enregistrement des projets PRCI
  - **19 octobre 2023**, 17h (heure de Paris) : Clôture du site de dépôt et d'enregistrement Etape I
  - Mi-février 2024 : Notification des résultats de la première étape aux coordinateurs et coordinatrices d'un projet éligible
- [AAP MRSEI](#) Fermeture 9 Octobre 2023 <https://anr.fr/fr/detail/call/montage-de-reseaux-scientifiques-europeens-ou-internationaux-mrsei-2023/> (pour l'instant pas d'infos sur 2024)
- [AAP LABCOM](#) : L'appel LabCom, qui vise à accompagner les acteurs de la recherche académique dans la co-construction de Laboratoires Communs avec des entreprises (PME, ETI) est désormais ouvert aux startups. L'ANR poursuit une réflexion sur les évolutions de cet instrument de financement dans la cadre de la LPR dont le rapport annexé prévoit le doublement des LabComs d'ici 2027. A l'occasion des 10 ans du programme, l'Agence organise un événement le jeudi 23 novembre 2023, à la Maison de la Chimie à Paris, pour favoriser les rencontres entre les acteurs publics et privés de la recherche, encourager les partages d'expérience et présenter les résultats des projets soutenus.  
<https://anr.fr/fr/actualites-de-lanr/details/news/plan-daction-et-aapg-2024-de-lanr-les-evolutions-a-retenir/>
- Un nouvel [appel Carnot](#) sera ouvert au deuxième semestre 2024. Dans la continuité des appels précédents, il permettra de confirmer l'engagement des instituts en cours et d'ouvrir à de nouvelles candidatures.
- [AAP Astrid et Astrid Maturation](#) : Ouverture janvier 2023 (avec un industriel), 1<sup>ère</sup> session 13 février 2023, 2<sup>ème</sup> session 02 juin 2023 (pas d'info sur 2024 pour le moment)  
<https://anr.fr/fr/detail/call/accompagnement-specifique-des-travaux-de-recherches-et-dinnovation-defense-maturation-et-valorisa-10/>
- [AAP SHS France Allemagne](#) : La date limite pour le dépôt des candidatures à la DFG est le 10 janvier 2024. [http://www.dfg.de/france/anr\\_nle](http://www.dfg.de/france/anr_nle)
- [AAP FSP](#) <http://www.sciences-patrimoine.org/recherche/appel-a-projets/aap2023/>
- [AAP ADEME 2024](#) : L'appel à projets de recherche (APR) vise à faire émerger des projets de R&D en appui aux politiques publiques pour accompagner, faciliter et accélérer la transition écologique et énergétique des bâtiments à rénover et à construire.  
<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20230616/appel-a-projets-recherche-vers-batiments-responsables-2024?cible=79>

- **AAP IUF** : Campagne IUF promotion 2024 – date limite candidature sur le site de soumission de l'IUF avant le 6 novembre 2023 à minuit, heure de Paris, pour tous les candidats (Juniors et Séniors). <https://facedroit.univ-amu.fr/fr/taxonomy/term/238>
- **AAP ANRS** : Programme hospitalier de recherche clinique en maladies infectieuses émergentes et ré-émergentes 1<sup>er</sup> octobre 2023 date limite de soumission de la lettre d'intention, 14 mars 2024 date limite de soumission des projets complets <https://anrs.fr/fr/actualites/actualites/ouverture-de-lappel-a-projets-rech-mie-2023-2>

## **Horizon Europe/ERC**

Les appels à candidatures pour Horizon Europe seront publiés au fur et à mesure de la parution des Work Programs définitifs.

### ERC

- **ERC ADV** : ouverture 8 décembre 2022 – fermeture 23 mai 2023 (bourse d'excellence pour titulaire d'un doctorat depuis plus de 12 ans) ;
- **ERC COG** : fermeture 12 décembre 2023 (bourse d'excellence pour titulaire d'un doctorant depuis moins de 12 ans et plus de 7 ans) ;
- **ERC STG** : fermeture 24 octobre 2023 (bourse d'excellence pour titulaire d'un doctorant depuis moins de 7 ans et plus de 3 ans) ;
- **ERC SYG** : fermeture 8 novembre 2023 ;
- **Proof of Concept Grant** : ouverture 16 novembre 2023, fermetures : 14 mars / 17 Septembre 2024.

### Appels Clusters

- **Cluster 1 Santé** : ouvert en continu sur plusieurs périodes de soumission
- **Cluster 2 Culture, Créativité et Inclusion** : ouverture Octobre 2023 jusqu'à Février 2024
- **Cluster 3 Sécurité pour la société civile** : ouverture fin-juin à fin-novembre
- **Cluster 4 Digital** : ouverture fin septembre à février
- **Cluster 5 Climat & Mobilité** : ouvert en continu sur plusieurs périodes de soumission
- **Cluster 6 Ressources naturelles** : ouverture mi-octobre à fin février

### Actions Marie-Curie

- **Post-doctoral Fellowship** : ouverture Avril 2024
- **Doctoral Network** : fermeture fin novembre 2023
- **Staff Exchange** : ouverture octobre, fermeture 28 février

### European Innovation Council

- **EIC Pathfinder Challenge** : fermeture mi-octobre 2023
- **Autres appels annoncés prochainement**

### Programme COST

- Ce programme vise à renforcer la recherche scientifique et technologique en soutenant la coopération par le biais d'activités de mise en réseau ;
- Pour consulter les actions en cours (prise en charge des frais pour participer aux manifestations organisées dans le cadre de cette action) ou pour déposer une action en tant que coordinateur (organisation de conférences, training school, short mission, séminaire) : <https://www.cost.eu/>
- Plusieurs dates par an.

## Annexe 2 - Guide de soumission et règlement administratif et financier

Contact scientifique : [aap-cy-initiative@cyu.fr](mailto:aap-cy-initiative@cyu.fr)

### 1) Calendrier et déroulement de l'appel à propositions

Principales échéances :

- Ouverture de la plateforme de dépôt des candidatures : **6 novembre 2023 0h01 CET**
- Dépôt de la pré-candidature du projet : **avant le 30 novembre 2023, 13h00**
- Prise de contact avec le service Ingénierie de projet (CY) ou grants office (ESSEC) : **avant le 4 décembre 2023**
- **Co-construction** ouverte des projets : **7 - 23 décembre 2023**
- Dépôt de la candidature finale du projet : **avant le 25 janvier 2024, 13h00**
- Annonce des résultats : **courant mai 2024**

A l'issue de la sélection des projets, un courrier de notification sera adressé au porteur du projet. Puis un conventionnement et un suivi d'exécution scientifique et financière seront mis en place. Les travaux de recherche et la mise en œuvre des financements attribués lors de cet appel à propositions devront démarrer avant la fin de l'année civile en cours.

La soumission s'effectuera sur la plateforme électronique de soumission, disponible à l'adresse suivante : <https://cy-initiative.smapply.io>

### 2) Constitution du dossier de soumission

Le dossier de **pré-candidature** est constitué d'un formulaire en ligne comprenant une présentation de l'équipe du projet, les mots-clefs et le résumé du projets (300 mots maximum). Ces éléments pourront être modifiés lors de la soumission finale. Une clause concernant la protection des données doit être validée par le porteur de projet.

**La soumission du projet final** est possible seulement pour **les projets qui ont déposé une pré-candidature et qui ont participé à la phase de co-construction ouverte**.

Pour être admissible, la **candidature finale** doit comprendre :

- le formulaire en ligne dûment complété (mêmes éléments que pour la pré-candidature),
- le dossier principal de candidature (PDF),
- le dossier annexe (PDF),
- la lettre de soutien du directeur du centre de recherche accueillant le projet (PDF).

La candidature pourra être rédigée en anglais ou en français. La rédaction en anglais sera privilégiée. Le document principal et l'annexe, doivent être conformes aux modèles de documents disponibles sur la plateforme en ligne : <https://cy-initiative.smapply.io>

Le **dossier principal de candidature** comprend une présentation du projet scientifique de la demande et une description de la stratégie de développement scientifique dans laquelle le projet s'inscrit. Les objectifs visés par le projet, en termes de qualité scientifique, d'impact et de visibilité devront être décrits avec précision. Le dossier sera complété par des éléments fournis en annexe (CV des membres de l'équipe, bibliographie...).

Le dossier pourra être déposé par un laboratoire, une équipe de recherche ou un département. Dans ces deux cas, le porteur de projet et les membres de l'équipe qui

proposent le projet à l'AAP devront déjà être en poste au sein d'un des établissements partenaires de CY Générations ou des UMR associant le CNRS à l'un de ces établissements, au moment de la soumission du projet (équipe dite interne). Des chercheurs en poste dans d'autres établissements pourront être associés au projet (équipe dite externe), mais leurs centres de recherche ne pourront pas recevoir de financements directs de la part de CY Générations.

Dans tous les cas, **l'avis précis et circonstancié du responsable de l'entité d'appartenance** devra figurer dans le dossier. Il sera transmis séparément, via la plateforme électronique de soumission au plus tard le 25 janvier 2024.

### 3) Ingénierie des dossiers

Les porteurs de projets sont invités à prendre attache avec les directions en charge du soutien administratif et financier pour chaque Etablissement membre de CY Générations (direction recherche pour CY, grants office pour ESSEC, équivalent pour les autres institutions) afin de consolider, en amont et avant soumission, les projets (financier, éligibilité), et le cas échéant la dimension partenariale des projets (financier et propriété intellectuelle). Les directions des établissements devront être saisies dans les meilleurs délais et dans tous les cas **avant le 4 décembre 2023**, afin de pouvoir vérifier et corriger si nécessaire les calculs de coûts devant impérativement figurer dans le dossier avant la date limite de soumission.

### 4) Partenariats externes

En cas de co-financement ou de projet en collaboration, et donc de discussions avec des partenaires externes et/ou industriels, il est vivement conseillé de faire signer un accord de confidentialité (NDA). En cas de co-financement avec un partenaire socio-économique, les directions en charge susmentionnées devront être saisies afin de consolider les engagements des partenaires (volet propriété intellectuelle (PI) et financier) à mi-janvier. Les co-financements (cf. § 7)) devront en effet comporter un engagement des partenaires, conforme aux politiques partenariales des établissements

Une lettre d'engagement respectant le modèle proposé (Annexe 3 -) devra figurer dans le dossier de candidature au présent appel à proposition, en cas de co-financement du projet proposé par une institution ou une entreprise.

### 5) Sélection des projets

La sélection des projets sera faite à partir de la proposition complète déposée dans les délais sur le site de soumission (incluant annexes et avis du responsable de l'entité d'appartenance).

### 6) Conventionnement et mise en œuvre des projets

Après la sélection, la mise en œuvre des projets retenus se déroulera en plusieurs étapes :

- Notification au déposant précisant la date de démarrage, le montant, la durée et les conditions préalables éventuelles, etc.
- Élaboration et signature d'une convention de financement.
- En cas de co-financement, élaboration et signature d'une convention entre le

partenaire extérieur et le partenaire membre de CY Générations, qui précisera les modalités de mise en œuvre du partenariat (conduite du projet, cofinancement, régime de PI). Les directions en charge pour chaque Établissement seront responsables de cette convention pour le compte de leurs enseignants-chercheurs.

- Embauche de chercheurs-doctorants, post-doctorants ou ingénieurs par l'établissement membre de CY Générations lauréat de l'AAP, selon les besoins identifiés par le projet en respect avec les procédures de chaque établissement. Les récipiendaires s'engagent à assurer, en cas de recrutement à venir, la plus grande visibilité à l'initiative CY Générations en utilisant les portails de diffusion disponibles (notamment EURAXESS, Campus France, Nature Careers, Academic Positions, etc.).
- Déroulement des travaux selon le calendrier établi.
- Suivi du projet (cf. 9))

## 7) Financement et co-financement du projet

Le financement du projet comportera une ou deux composantes :

- Une contribution de CY Générations
- Le cas échéant une contribution d'un ou de plusieurs partenaire(s) extérieur(s), ou, d'un autre guichet de financement, en cas de co-financement

Ces contributions seront utilisées pour les différentes dépenses liées au projet, y compris les salaires, charges comprises, des personnes embauchées, les équipements (sur la partie cofinancée hors CY Générations uniquement), les frais de fonctionnement etc. La contribution de CY Générations ne pourra pas financer de décharges d'enseignement, ni de frais de gestion. Dans le cas d'un co-financement, il est attendu un financement équilibré laboratoire/partenaire(s) extérieur(s) (dont entreprise(s)) sur ces catégories de coûts. Le(s) partenaire(s) extérieur(s) est/sont tout à fait autorisé(s) à abonder au-delà de cela si des achats d'équipement s'avéraient nécessaires.

Le coût complet du projet supporté par les partenaires devra être présenté (qu'il y ait co-financement ou non).

Les équipes des laboratoires académiques devront fournir une fiche de coût évaluant l'ensemble des moyens engagés par l'unité de recherche et par les tutelles dans le projet, en lien/avec l'appui de la Direction en charge de leur établissement.

Les tutelles des laboratoires académiques supporteront les coûts de l'infrastructure/l'environnement et des personnels permanents, et CY Générations prendra en charge une partie des coûts additionnels nécessaires à la réalisation du projet.

Le financement des différentes actions mentionnées dans le Plan d'Action 2024 devra prendre en compte les points suivants :

- Pour les financements doctoraux en co-financement le montant à prendre en charge est de 120k€ pour une durée de 36 mois (masse salariale chargée) plus les coûts d'environnement que l'on évalue à environ 10k€ (variation possible selon les disciplines).
  - Pour un co-financement avec une université/institut étranger, l'objectif est d'assurer un financement doctoral de 36 mois au chercheur-doctorant prenant en compte le temps de présence du candidat dans les laboratoires de CY. Dans certains cas, et dans le cadre d'une co-tutelle avec un établissement partenaire où la durée habituelle de la thèse excède 36 mois, un co-

financement sur 48 mois peut être envisagé selon des modalités à définir au cas par cas et dans le respect des réglementations française et du pays du partenaire. Le chercheur-doctorant entrera dans un schéma de thèse en co-tutelle ou codirection. Dans le cas d'une codirection ne prenant pas la forme d'une co-tutelle, le doctorant devra être inscrit dans une école doctorale de CY Générations pendant toute la durée de son doctorat.

- Pour un co-financement avec un partenaire socio-économique, la masse salariale, charges comprises, de la personne embauchée par l'établissement membre de CY Générations sera cofinancée par CY Générations et le partenaire, avec un reversement du partenaire au membre de CY Générations prévu dans la convention de partenariat.
- Les contrats postdoctoraux sont valorisés à hauteur de 55k€/an, auquel un coût d'environnement de 3k€/an peut être rajouté.
- Pour les autres types de contrats (assistant de recherche, apprenti...), le porteur de projet devra prendre attache avec la direction en charge de l'ingénierie de projet (cf. 3)) pour évaluer le montant de la masse salariale engagée.
- Ces montants sont indicatifs et peuvent être réévalués en fonction des cofinancements ou du contexte de la discipline sur justifications.

En cas de cofinancement de partenaires extérieurs à l'initiative, la convention visée au paragraphe 6) devra être signée par les partenaires dans un délai de quatre (4) mois à compter de la sélection du projet (nonobstant la date effective de début de projet, par rapport notamment aux recrutements à effectuer) dans le respect des critères de l'appel, à défaut, l'engagement de cofinancement par CY Générations sera caduc. Elle y précisera les dates de début/fin conformément à la notification des projets lauréats.

## 8) Propriété intellectuelle et publications

La **stratégie partenariale et de propriété intellectuelle** (PI) aura été élaborée en concertation avec les directions en charge de chaque établissement partenaire membre de CY Générations employeur du porteur de projet en amont de la réponse à l'AAP.

Des règles de PI et des principes relatifs à l'exploitation figureront dans la convention prévue au point 6 du présent document. Il est notamment précisé que les résultats issus de la collaboration seront la copropriété des académiques et de(s) l'entreprise(s) participant au projet. L'entreprise copropriétaire pourra bénéficier d'option et/ou de licence desdits résultats. Conformément au code de la propriété intellectuelle, une rémunération équivalente au prix du marché sera versée par le/les partenaire(s) qui exploite(nt) lesdits résultats aux autres copropriétaires desdits résultats.

Il est précisé que les tutelles des laboratoires des membres de CY Générations seront susceptibles de mandater la SATT Ergané (ex-IdFInnov) pour toutes démarches et actions nécessaires à la valorisation des résultats, notamment "hors domaine", en particulier la négociation et la gestion de tout accord de transfert de technologie concernant des actifs de Propriété Intellectuelle sur lesquels les membres de CY Générations détiennent des droits de propriété.

En cas d'exploitation industrielle et/ou commerciale, une rémunération équivalente au prix du marché devra être prévu pour la partie copropriétaire non-exploitante.

De plus, la collaboration doit garantir que les établissements sont en mesure de réaliser leurs missions (recherche, enseignement, publications, partage/diffusion, valorisation, etc.)

conformément à l'article L112-1 du code de la recherche.

Dans l'hypothèse où les travaux effectués dans le cadre du projet aidé par CY Générations aboutiraient à un **dépôt de brevet** ou de certificat d'utilité en France ou à l'étranger, le porteur de projet doit en informer CY Générations. Le porteur de projet est tenu d'avertir CY Générations de toute cession ou nantissement du brevet en cause.

Les membres de l'équipe du projet s'engagent à déposer les publications scientifiques (texte intégral) issues du projet de recherche, de développement ou d'innovation **dans une archive ouverte**, soit directement dans HAL, soit par l'intermédiaire d'une archive institutionnelle locale, dans les conditions de l'article 30 de la Loi « Pour une République numérique ».

## 9) Suivi du projet

Les projets devront fournir un **Plan de Gestion des Données** (PGD) selon le modèle fourni par l'ANR (ou le modèle de l'établissement s'il en dispose) :

- dans les six (6) mois après leur date de démarrage ;
- une version mise à jour tous les deux (2) ans à la date anniversaire du projet ;
- une version mise à jour à la date de fin de projet.

Les projets sélectionnés feront l'objet de rapports financiers et scientifiques périodiques obligatoires :

- Un **rapport financier** sera produit au 31/12 tous les deux (2) ans et transmis sous deux (2) mois à CY Cergy Paris Université ;
- Un **rapport scientifique** (conforme au modèle fourni) sera produit tous les deux (2) ans à la date anniversaire du projet et transmis sous deux (2) mois à CY Cergy Paris Université.

## 10) Communication

Sauf opposition écrite et préalable du porteur de projet, CY Générations pourra communiquer sur les objectifs généraux des projets financés, leurs enjeux et leurs résultats.

Le porteur du projet s'engage à participer aux opérations de communication, notamment à la journée de lancement de l'AAP CY Générations en juin 2024.

Le porteur du projet s'engage à mentionner le soutien apporté par CY Générations et l'ANR au titre du programme d'Investissements d'Avenir en faisant apparaître les logos de CY Initiative et de France 2030 et en indiquant le numéro du contrat ANR (ANR-21-EXES-0008), dans ses propres actions de communications sur le projet financé, ses résultats, l'organisation de ses événements et dans ses publications (par exemple « *Ce travail a obtenu un financement de CY Générations, programme bénéficiant d'aide de l'Etat gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du programme d'Investissements d'Avenir #France2030 (ANR-21-EXES-0008)* »).



## Annexe 3 - Modèle de lettre d'engagement en cas de co-financement

PAPIER EN TETE DU PARTENAIRE (entreprise ou institution)

Lettre d'engagement de la société XXXX

Objet : Lettre d'engagement de la société XXXX pour le projet XXXX dans le cadre de l'AAPXXX / COLLAB XXX

Je soussigné(e), NOM PRENOM, représentant légal de la NOM DE LA SOCIETE OU DE L'INSTITUTION, STATUT JURIDIQUE, enregistrée sous le numéro de SIRET XXX XXX XXXX, dont le siège social est ADRESSE COMPLETE, confirme par la présente l'engagement de la société/institution à cofinancer le projet NOM DU PROJET en lui attribuant des moyens en nature et des moyens en numéraire :

Moyens en nature :

Faire la liste des moyens mis à disposition (infrastructure, main d'œuvre...) en indiquant la valorisation financière que cela représente.

Apport numéraire :

Indiquer ici le montant qui sera donné au laboratoire pour la réalisation du projet.

Les modalités seront décrites dans le contrat de collaboration qui sera conclu entre CY Cergy Paris Université et NOM DE LA SOCIETE OU DE L'INSTITUTION en cas d'obtention du financement demandé dans le cadre de l'Appel à Projet. Comme indiqué dans le règlement de l'AAP CY Générations, NOM DE LA SOCIETE OU DE L'INSTITUTION accepte par les présentes le principe selon lequel les résultats issus de la collaboration seront la copropriété des académiques et de NOM DE LA SOCIETE OU DE L'INSTITUTION. Conformément au code de la propriété intellectuelle, le principe d'un juste retour financier de la part du/des partenaire(s) qui exploite(nt) lesdits résultats aux autres copropriétaires desdits résultats sera rappelé dans les dispositions de la convention.

Fait à

Le

Signature :

## Annexe 4 - Règles d'éligibilité

➤ <b>Équipe interne <u>CY Générations</u></b> <i>minimum 2 chercheurs travaillant au sein de...</i>			
Institutions éligibles	ET	Centres de recherche éligibles <i>A minima 2 des suivants (critère multi-laboratoires)</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ CEREMA</li> <li>○ CNRS</li> <li>○ CY Cergy Paris Université</li> <li>○ EBI</li> <li>○ ECAM-EPMI</li> <li>○ ENSAPC</li> <li>○ ENSA-Versailles</li> <li>○ ENSEA</li> <li>○ ENS Paysage</li> <li>○ ESIEE[it]</li> <li>○ ESSEC Business School</li> <li>○ IN Patrimoine</li> <li>○ INSEI</li> <li>○ ISAE-SUPMECA</li> <li>○ ISIPCA – La Fabrique</li> <li>○ LPI</li> <li>○ Sup de vente - EssyM</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ AGM</li> <li>○ AGORA</li> <li>○ BioCIS</li> <li>○ BONHEURS</li> <li>○ CERESSEC</li> <li>○ CESDIP</li> <li>○ CHArt</li> <li>○ CPJP</li> <li>○ DICO</li> <li>○ EBInnov</li> <li>○ EL</li> <li>○ EMA</li> <li>○ ENDSUM</li> <li>○ ERRMECe</li> <li>○ ETIS</li> <li>○ GEC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ GéoCoD</li> <li>○ GRHAPES</li> <li>○ HERITAGES</li> <li>○ <i>INP research laboratory*</i></li> <li>○ ISIPCA scientific platform</li> <li>○ L2MGC</li> <li>○ LAMBE</li> <li>○ LARA</li> <li>○ LAREP</li> <li>○ LDAR</li> <li>○ LéaV</li> <li>○ LEJEP</li> <li>○ LERMA</li> <li>○ LPI</li> <li>○ LPPI</li> <li>○ LPTM</li> <li>○ <i>LR2E*</i></li> <li>○ LT</li> <li>○ LT2D</li> <li>○ MATRIS</li> <li>○ MCD</li> <li>○ PARAGRAPHÉ</li> <li>○ PLACES</li> <li>○ QUARTZ</li> <li>○ SATIE</li> <li>○ STI</li> <li>○ TEAM</li> <li>○ THEMA</li> </ul>
		<p><i>* Ces 2 centres de recherche ne peuvent pas recevoir de financement mais sont éligibles pour le critère multi-laboratoires. Le porteur de projet ne peut pas faire partie de ces centres.</i></p>	

### ➤ **Equipe externe**

Les partenariats en dehors du périmètre CY Générations (équipe externe) sont encouragés mais ne sont pas éligibles pour le critères multi-laboratoires, ni recevoir de fonds. Les membres des centres de recherche éligibles venant d'autres institutions sont considérés comme membres de l'équipe externe.